

Viguié Schmidt & Associés conseille Ermewa

LE MONDE DU DROIT | 26 SEPTEMBRE 2017



(/deals/53196-viguié-schmidt-associés-conseille-ermewa.html)

Viguié Schmidt & Associés conseille Ermewa à l'occasion de la cession de son activité de gestion de « petits conteneurs » au logisticien allemand Hoyer.



Ermewa, le gestionnaire et loueur de wagons spécialisés et de conteneurs, filiale à 100% de SNCF Logistics, a finalisé le 31 juillet 2017 la cession de son activité « intermediate bulk containers », principalement logée dans sa filiale CCR Containers, au groupe de transport et logistique allemand Hoyer, l'un des leaders mondiaux dans le transport de matières liquides.

Cette opération prend la forme d'une cession de titres et de la cession d'une flotte de petits conteneurs situés dans de nombreuses juridictions. Elle permettra à Ermewa de se recentrer sur ses activités principales en forte croissance.

Le cabinet Viguié Schmidt & Associés a conseillé Ermewa sur cette opération, avec Fabrice Veverka, associé, assisté de Camille Pedrini et Lynda Lala Bouali, sur les aspects corporate, ainsi qu'avec Christel Alberti, associée, assistée de Maxence Dubois sur les sujets de droit fiscal. Le cabinet Gide conseillait également Ermewa sur les aspects de droit chinois.

Chez DLA Piper, l'équipe était codirigée par Nils Krause et Sonia de Kondserovsky, respectivement associés à Hambourg (Allemagne) et Paris (France). A Paris, l'équipe était principalement composée de Sonia de Kondserovsky (associée), Yulia Koroleva (collaboratrice senior), Cécile Szymanski (counsel) et Marie-Charlotte Mevel (collaboratrice) en corporate, ainsi que de Marine Gicquel (associée) et Marjorie Thomas (collaboratrice) en droit social.